République Française Mairie de SAINTE-COLOMBE (Rhône)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 Mars 2022 à 20 H 30

Le dix-sept Mars deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11 Mars 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau

Présents (Quatorze):

officiel de la mairie.

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Lucie DANCETTE, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, Mme Martine BEGUE, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

### Absents(es) ayant donné pouvoir (Quatre) :

- M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE
- M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Guy VACHON
- Mme Corinne CHABORD donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
- Mme Nadine EUKSUZIAN donne pouvoir à Mme Catherine JEANTROUX

#### Absente excusée (Une):

Mme Linda LAURO

Secrétaire de séance : Mme Caroline MUSCELLA

# <u>Délibération n° 2022.020</u>: Environnement - Air Energie Climat : Avis sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 2022-2027 et le Plan d'Action chauffage au bois de l'agglomération Lyonnaise

Mme Marion CHOFFEL, 1ère Adjointe en charge de l'environnement informe les membres de l'assemblée délibérante que malgré une amélioration continue de la qualité de l'air depuis 10 ans, les seuils réglementaires de qualité de l'air sont dépassés de manière récurrente sur le bassin d'Air lyonnais Nord Isère.

Fin 2020, bien que sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, les valeurs réglementaires soient globalement respectées, notre agglomération a émis un avis favorable à l'intégration de notre périmètre dans le nouveau PPA (Plan de Protection de L'Atmosphère) de l'agglomération lyonnaise. En effet, l'intégration de l'Agglo (dont 2 communes Loire et Chasse sur Rhône sont déjà intégrées dans le PPA 2) relève non seulement d'un enjeu de continuité territorial mais également de prise en compte des émissions élevées d'Oxydes d'Azote et Particules sur Sainte-Colombe, St-Romain-en-Gal, Vienne et plusieurs autres communes aux abords de la RN7 et de l'A7.

Engagée dans l'élaboration de son nouveau PCAET (Plan Climat-Air Energie Territorial) de manière coordonnée avec le PLH (Programme Local de l'Habitat) et PDM (Plan de Mobilité), l'ambition de l'agglo est d'améliorer la qualité de l'air en allant au-delà des objectifs règlementaires et par suite en améliorant les conditions de vie et de santé de ses habitants.

Globalement, l'enjeu du 3ème PPA de l'Agglomération Lyonnaise est de répondre à la persistance de dépassement sur les Oxydes d'Azote mais également la nécessité de prendre en compte l'ozone dont les concentrations sont en augmentation.

Par ailleurs, le plan national sur le chauffage au bois et les récentes obligations introduites par l'article L222-6-1 du Code de l'environnement sont intégrés dans un volet spécifique de ce PPA.

Par courrier du 21 Décembre 2021, le préfet du Rhône a sollicité l'avis des communes conformément aux dispositions des articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement.

A noter que le PPA sera soumis à enquête publique et nécessitera la mobilisation de tous.

La commission communale « Environnement » s'est réunie le 12 Mars 2022 et a discuté du sujet et émis un avis assorti de réserves et d'observations.

Les membres de la commission sont favorables à l'intégration de notre territoire dans le périmètre du Plan Protection de l'Atmosphère (PPA), sous réserve de mise en place :

- d'aides associées à la mise en œuvre du plan d'actions
- de délais d'application (2030 ?)
- des mesures contraignantes compatibles avec les moyens des territoires concernés, de manière à permettre les transitions et le financement des alternatives performantes sur le plan environnemental

Sur le volet Mobilité du PPA, les membres de la commission partagent l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air, mais :

- Alertent sur les conséquences d'une mise en œuvre trop rapide de l'extension de la Zone à
  Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine pour les territoires périphériques à la métropole (qui
  contribuent à sa vitalité et qui ne bénéficient pas des mêmes solutions alternatives en
  Transports en Communs) et souhaite que la réflexion sur une éventuelle ZFE viennoise se
  fasse en concertation et selon un calendrier progressif
- Souhaitent le développement des transports en commun permettant de desservir la commune et le rabattement vers la gare de Vienne, la mise en place d'une offre de transport ferroviaire en rive droite jusqu'à Condrieu ainsi que le développement des zones de covoiturage (Vienne nord, Verenay / Maison blanche, Reventin) et des modes actifs
- Souhaitent le développement du transport fluvial pour les marchandises sur le Rhône, mais aussi l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une solution de navette fluviale pour le déplacement des personnes à l'intérieur du bief

Sur la thématique déchets verts, les membres de la commission communale :

- o demandent la fourniture gratuite de compost dans les déchèteries de proximité
- souhaitent l'étude de la mise en place d'un transport fluvial pour l'évacuation des déchets ménagers vers l'usine d'incinération de Salaise, désormais équipée d'un système de capture de carbone
- o demandent l'agrandissement de l'accueil des déchetteries, notamment celle d'Ampuis

Sur les aspects de rénovation énergétique des logements et bâtiments et sur le chauffage bois, les membre de la commission demandent :

la poursuite et l'amplification des aides de l'état pour les ménages, les entreprises et les collectivités

Enfin concernant l'Information et le contrôle, ils indiquent que ceux-ci ne doivent pas reposer uniquement sur le Maire et son pouvoir de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 17 voix POUR et 1 abstention (M. Pascal DANCETTE) :

- EMET un avis Favorable à l'intégration de notre territoire dans le périmètre du Plan Protection de l'Atmosphère (PPA), sous réserve de mise en place :
- d'aides associées à la mise en œuvre du plan d'actions
- de délais d'application (2030 ?)
- des mesures contraignantes compatibles avec les moyens des territoires concernés, de manière à permettre les transitions et le financement des alternatives performantes sur le plan environnemental

Sur le volet Mobilité du PPA, les membres de la commission partagent l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air, mais :

- Alertent sur les conséquences d'une mise en œuvre trop rapide de l'extension de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine pour les territoires périphériques à la métropole (qui contribuent à sa vitalité et qui ne bénéficient pas des mêmes solutions alternatives en Transports en Communs) et souhaite que la réflexion sur une éventuelle ZFE viennoise se fasse en concertation et selon un calendrier progressif
- Souhaitent le développement des transports en commun permettant de desservir la commune et le rabattement vers la gare de Vienne, la mise en place d'une offre de transport ferroviaire en rive droite jusqu'à Condrieu ainsi que le développement des zones de covoiturage (Vienne nord, Verenay / Maison blanche, Reventin) et des modes actifs
- Souhaitent le développement du transport fluvial pour les marchandises sur le Rhône, mais aussi l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une solution de navette fluviale pour le déplacement des personnes à l'intérieur du bief

Sur la thématique déchets verts, les membres de la commission communale :

- o demandent la fourniture gratuite de compost dans les déchèteries de proximité
- o souhaitent l'étude de la mise en place d'un transport fluvial pour l'évacuation des déchets ménagers vers l'usine d'incinération de Salaise, désormais équipée d'un système de capture de carbone
- demandent l'agrandissement de l'accueil des déchetteries, notamment celle d'Ampuis

Sur les aspects de rénovation énergétique des logements et bâtiments et sur le chauffage bois, les membre de la commission demandent :

o la poursuite et l'amplification des aides de l'état pour les ménages, les entreprises et les collectivités

Enfin concernant l'Information et le contrôle, ils indiquent que ceux-ci ne doivent pas reposer uniquement sur le Maire et son pouvoir de police.

- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

A Sainte-Colombe, le 17 Mars 2022

Le Maire, Marc DELEIGUE

Transmis en Préfecture le 21 Mars 2022 Publié le 21 Mars 2022

